



Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Note verbale datée du 16 août 2022, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Türkiye auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne

La Mission permanente de la Türkiye auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de communiquer, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution [3235 \(XXIX\)](#) de l'Assemblée générale, annexe), des renseignements concernant le satellite TURKSAT-5B, lancé par la Türkiye (voir annexe)¹.

¹ Les données sur l'objet spatial référencé dans l'annexe ont été inscrites au Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique le 17 août 2022.



Annexe

Données relatives à l'immatriculation d'un objet spatial lancé par la Türkiye*

TURKSAT-5B

Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Indicatif international du Comité de la recherche spatiale	2021-126A
Nom de l'objet spatial	TURKSAT-5B
Indicatif national/numéro d'immatriculation	50212
État d'immatriculation	Türkiye
Date et territoire ou lieu de lancement	19 décembre 2021 à 03 h 58 mn 39 s UTC ; Cap Canaveral (États-Unis d'Amérique)
Principaux paramètres de l'orbite	
Période nodale	1 440 minutes (valeur par défaut)
Inclinaison d'orbite	0,0 degré (valeur par défaut)
Apogée (rayon)	42 165,8 kilomètres (valeur par défaut) 42 186 kilomètres (valeur maximale)
Périgée (rayon)	42 165,8 kilomètres (valeur par défaut) 42 144 kilomètres (valeur minimale)
Fonction générale de l'objet spatial	Communications

* Ces renseignements ont été communiqués au moyen du formulaire établi conformément à la résolution 62/101 de l'Assemblée générale ; leur présentation a été modifiée par le Secrétariat.